ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 MARS 1973 — 10[me] CIRCONSCRIPTION

Maurice ANDRIEUX

CANDIDAT UNIQUE DE LA GAUCHE

pour la victoire du Programme Commun

Suppléant : Denise LESIEUX

Électrices, Électeurs

En nous accordant 17.220 voix, soit près de 40 % des suffrages exprimés vous nous avez désignés, Denise Lesieux et moi-même, pour être, au second tour, les candidats de la gauche.

Une gauche qui, dans notre circonscription, a atteint un nombre de voix — 33.607 — et un pourcentage — 78 % — jamais atteint.

Nous vous remercions de votre confiance. Nous vous assurons prendre avec résolution l'engagement de poursuivre et d'intensifier nos efforts pour apporter à notre région démunie, aux familles que l'on disperse, aux travailleurs que l'on mute, aux jeunes que l'on exploite, aux artisans, aux commerçants que l'on ruine, aux retraités et veuves menacés, les changements si ardemment souhaités.

Est-il utile de dire que Denise et moi, forts de votre confiance accrue, vous aiderons plus que jamais à résoudre vos problèmes, à défendre vos intérêts, à veiller à l'avenir de vos enfants.

Nous continuerons, avec les militants, les hommes et les femmes socialistes, la passionnante et décisive action pour l'Union des forces de gauche.

Nous façonnerons avec eux l'indispensable Union populaire, regroupant sans distinction de croyance ou de philosophie, tous les républicains sincères décidés à vivre autrement.

Aussi, nous vous appelons à faire de ce deuxième tour, une grande manifestation de votre volonté d'union et de changement.

Pas d'abstention et que votre vote soit net, massif et puissant.

VOTEZ

Maurice ANDRIEUX

Député sortant.

Denise LESIEUX SUPPLÉANT

Vu, les candidats.

IMP. LENSOISE

COMMUNIQUÉ COMMUN du Parti Communiste Français, du Parti Socialiste et du Mouvement de la Gauche radicale

Le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste et le Mouvement de la Gauche Radicale du Pas-de-Calais se félicitent du succès remporté au premier tour des élections législatives par les candidats de gauche, qui ont totalisé dans le département plus de 60 % des suffrages exprimés.

Le second tour doit confirmer et amplifier ce résultat par la défaite des candidats de la réaction.

Les organisations signataires du programme commun de gouvernement appellent les électeurs à assurer partout, dans l'union la plus large, la victoire des candidats qu'elles ont, d'un commun accord, désignés pour représenter au second tour la profonde volonté de changement manifestée par le pays :

1re circonscription : Guy MOLLET
2me circonscription : Louis STIENNE
3me circonscription : Lucien PIGNION
4me circonscription : Bertrand AKAR
5me circonscription : Jean BARDOL
6me circonscription : Louis LE SÉNÉCHAL
7me circonscription : Jean-Jacques BARTHE
8me circonscription : Roland HUGUET
9me circonscription : Édouard CARLIER
10me circonscription : Maurice ANDRIEUX
11me circonscription : Henri LUCAS
12me circonscription : Henri DARRAS
14me circonscription : Joseph LEGRAND